

GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Bilan de l'année écoulée

Pour 90% des familles, il n'y a eu aucun problème.

Pour les 10% restants, les problèmes sont surtout des cas particuliers, des changements de forfaits en dehors des dates prévues pour le faire : tous ont été résolus au mieux pour les familles. Cependant, ces cas particuliers ont généré beaucoup de temps pour les résoudre.

Rappel :

Le forfait avait été mis en place pour les familles dont les enfants fréquentent régulièrement les garderies périscolaires durant toute l'année. Le montant du forfait est calculé sur l'année avec paiement mensuel de septembre à juin

Les tarifs occasionnels sont appliqués lorsque la famille n'a pas choisi de forfait ou que l'enfant est présent en dehors du forfait choisi (l'enfant fréquente ponctuellement le service, sans régularité ni jours fixes.

Toute présence commencée, quelle que soit sa durée, est due.

Les règles du jeu :

Objectifs de la commune :

- Offrir un service de qualité aux parents avec des tarifs lissés sur l'année
- Pouvoir être en capacité de prévoir le personnel en nombre suffisant, par rapport au nombre d'enfants dont la présence est confirmée par leur inscription
- Simplifier le travail lié à la facturation.

Constat :

Si une partie des objectifs est atteinte, force est de constater que le travail ne s'en est pas trouvé simplifié pour autant. En effet, les réclamations faites par les familles, même si ces dernières ne représentaient qu'environ 10% du nombre total ont engendré beaucoup de questionnement et mobilisé, à la fois le personnel et l'adjointe chargée des écoles.

Cependant, ce système nous a permis de gérer au mieux la présence du personnel auprès des enfants.

Financièrement, il a permis aussi une meilleure lisibilité et une recette plus régulière.

Que faire pour remédier aux difficultés :

Nous proposons de faire un guide d'utilisation des services périscolaires.

Il concernera la garderie, la cantine et les temps consacrés à l'accompagnement des enfants vers la navette ou le bus.

Il serait distribué fin juin. A l'intérieur seront intégrées les feuilles d'inscription aux différents services qui seraient à ramener fin Aout (cette année le 27) . Cette date de retour est très importante pour éviter les « couacs », certes exceptionnels que l'on rencontre la première semaine de la rentrée.

Doit-il être joint au livret d'accueil ?

Pensez-vous que cela sera de nature à mieux informer les parents ?

Tarifs :

Le conseil municipal n'a pas encore voté les tarifs et le nombre de forfaits...

Mais le système qui sera validé tiendra compte **obligatoirement** de plannings que devront choisir les parents :

- Soit un planning mensuel avec des jours fixes toute l'année
- Soit un planning hebdomadaire pour ceux qui ont des horaires décalés.

Il sera possible de changer de planning au plus tard le jeudi pour la semaine suivante

Le guide d'utilisation est quasiment prêt. Je souhaiterai que des parents volontaires le relisent pour nous dire ce qu'ils en pensent, ceci avant le 22 juin